

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier de réinscription de votre enfant au collège. Ce dossier simplifié et adapté pour chaque niveau sera à remettre, avec les documents demandés, au professeur principal **pour le 14 juin 2019**.

J'attire votre attention sur la précision des coordonnées que vous communiquez au collège (N° de téléphone des deux parents, adresse complète) .En effet des renseignements fiables nous sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'urgence et vous communiquer les documents importants pour le suivi de la scolarité de votre enfant. (Bulletins scolaires, convocations pour les examens, absences ...). Depuis trois ans vous disposez d'un code « TELE-SERVICE » qui vous permet d'effectuer des modifications en ligne durant l'année.

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE DES CLASSES DE 5^{ème}/4^{ème} /3^{ème}

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 - 8h00 (ouverture du portail dès 7h30)

L'ensemble des élèves du collège tous niveaux confondus feront leur rentrée ce jour.

▪ De 8h00 à 10h00 votre enfant sera pris en charge par son professeur principal (Distribution du carnet de correspondance, des manuels scolaires et des documents administratifs, découverte de l'emploi du temps, lecture du règlement intérieur, explication du fonctionnement de l'établissement ...). Ensuite, il suivra l'emploi du temps affecté à sa classe. **Les cours se termineront l'après-midi selon l'emploi du temps habituel des élèves.**

▪ **Demi-pension :**

Tous les demi-pensionnaires inscrits **le lundi** devront déjeuner au collège ce midi . La fiche d'inscription à la demi-pension est à rendre dès maintenant. Des modifications de régimes seront possibles **jusqu'au jeudi 19 septembre 2019**.

➤ Les parents sont invités à une assemblée générale, **suivie d'une réunion avec les équipes pédagogiques par classes** selon le planning suivant.

<i>Jeudi 12 septembre 2019 à 18h00</i>	<i>Niveau 5^{ème}</i>
<i>Mardi 17 septembre 2019 à 18h00</i>	<i>Niveau 4^{ème}</i>
<i>Jeudi 19 septembre 2019 à 18h00</i>	<i>Niveau 3^{ème}</i>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - RAPPELS

➤ **Manuels scolaires :**

Les manuels prêtés par le collège seront remis le jour de la rentrée. Attention, en cas de dégradation constatée en fin d'année, une indemnisation sera demandée ! Pour éviter ces inconvénients, un sac rigide est recommandé, il convient d'éviter les sacs à mains ouverts qui sont inadaptés à la vie scolaire dans l'établissement.

➤ **Carnet de correspondance:**

Il sera remis à votre enfant en même temps que ses livres. Ce carnet, outil de communication indispensable entre la famille et l'établissement (Règlement intérieur, suivi des absences et des retards, renseignements importants...) **devra être rempli et signé par les parents dans les meilleurs délais** (renseignements, autorisation de prise de vue et diffusion de l'image...). **L'élève doit l'avoir sur lui en permanence.** Vous confirmerez sur la couverture le régime de votre enfant (Externe / DP) et les autorisations de sortie. Il existe trois régimes de sortie :

• **REGIME 1 :** L'élève arrive au collège pour 8h00 et le quitte à 16h30 . S'il est externe , il sort à la dernière heure du matin (12h00) et revient à la première heure de l'après-midi (13h30).

• **REGIME 2 :** L'élève arrive au collège pour sa première heure de cours et le quitte après la dernière heure de cours - de sa demi-journée s'il est externe - de sa journée s'il est demi-pensionnaire - dans le strict respect de son emploi du temps; même en cas d'absence d'un professeur, votre enfant devra rester à l'étude.

• REGIME 3 :

L'élève arrive au collège pour sa première heure de cours et le quitte après la dernière heure de cours - de sa demi-journée s'il est externe- de sa journée s'il est demi-pensionnaire. Ce régime s'applique également en cas d'absence prévue ou imprévue du professeur chargé de la dernière heure de cours.

➤ Objets de valeur / casier/ /téléphone portable

Chaque élève disposant d'un casier, il convient de prévoir un cadenas. **Les objets de valeur doivent rester à la maison. Conformément au règlement intérieur, l'usage des téléphones portables et appareils numériques audio ou vidéo est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Le téléphone doit être éteint et placé dans le sac de cours.** Par sécurité, chaque élève doit veiller durant les récréations et la pause méridienne à ne pas laisser son sac de cours traîner dans le hall ou à l'extérieur. **Il doit entreposer dans son casier fermé y compris pour les cours d'EPS en veillant à ne pas laisser d'objets personnels aux vestiaires.**

➤ Les transports scolaires

Il convient d'effectuer la réinscription aux transports scolaires auprès de la mairie de votre domicile dans les meilleurs délais, avant la fin du mois de juin. Je vous rappelle que pour bénéficier de la prise en charge intégrale du transport par le département, les élèves doivent : effectuer un aller-retour quotidien, être domiciliés au moins à 3 km de leur établissement scolaire, respecter la charte des transports scolaires.

➤ Le FSE (Foyer Socio-Educatif)

Vous êtes sollicité pour adhérer au Foyer Socio-Educatif. **Votre contribution est indispensable**, le Foyer finançant notamment l'ensemble des sorties scolaires, des voyages et des spectacles. **Fiche d'adhésion (orange) dans le dossier de réinscription**
Coupon à rendre avec le règlement sous enveloppe avec le dossier.

➤ L'U.N.S.S Association sportive

Les élèves volontaires peuvent pratiquer une activité sportive supplémentaire sous la conduite des professeurs d'éducation physique, dans le cadre de l'association sportive, le mercredi après-midi ou durant la pause méridienne, à condition d'avoir adhéré à l'association par l'achat d'une licence. Les informations sur les activités et les modalités d'inscriptions seront diffusées à la rentrée par les professeurs d'EPS.

➤ Le fond social

Indépendamment de la bourse de collège attribuée en fonction de vos revenus, un fond d'aide aux familles existe dans les collèges : le fond social collégien. Il permet d'aider les parents pour tout ce qui concerne les frais de scolarité de leur enfant ; la priorité est donnée aux frais de restauration. Pour plus de renseignements s'adresser à la gestionnaire, Mme SZEFLINSKI.

➤ Suivi en ligne de la scolarité : PRONOTE & TÉLÉ-SERVICE :

• **PRONOTE: vos codes (identifiant et mot de passe) restent valides pour la prochaine année scolaire.** Je vous rappelle que ce service vous permet de suivre la scolarité de votre enfant à distance : emploi du temps, agenda, cahier de textes de la classe, relevés de notes, bulletins scolaires, menus du restaurant scolaire, agenda de l'établissement... C'est aussi un outil de communication avec le collège, avec les professeurs et l'administration : envoi d'informations, discussions, diffusions de documents. **En cas d'oubli de vos codes ou de problèmes de connexion, contactez le secrétariat élèves (M. LOINGEVILLE)**

• **TÉLÉ-SERVICE: les codes donnés lors des rentrées 2016, 2017, 2018 devaient être activés dans les 3 mois .** Ce service vous permet de gérer les opérations administratives concernant la scolarité votre enfant sur le site de l'Education Nationale (télé-inscription au lycée, bourses, modifications de vos coordonnées...). En 3^{ème} ils vous seront indispensables pour inscrire votre enfant au lycée. **Si vous n'avez pas activé vos codes contactez le secrétariat élève (M. LOINGEVILLE)**

Mon secrétariat se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Principal
Pierre GILLE**

